



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	19

Présents: Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame CARPENTIER, Monsieur TREFOUX, Madame LEBAILLY, Monsieur FORGAR, Monsieur HAMEL, Madame JOURDAN, Monsieur HAINCOURT, Madame LEGRANDOIS, Monsieur DECARSIN, Madame VANHEMS, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur OLLIVIER, Monsieur FLEURY, Madame CAVIER

Absents excusés: Madame LOUIS-PHILIPPE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame VILLARD a donné pouvoir à Madame LEGRANDOIS

Secrétaire de Séance : Madame CARPENTIER

**26-067 CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB COURSEULLES-BERNIERES POUR LA MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE DE TENNIS**

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande du tennis club de Courseulles-Bnières pour une mise à disposition du rez de chaussée du club house du 6 juillet au 23 août 2026, afin de tenir des permanences ouvertes aux non adhérents de l'association qui souhaiteraient louer un court de tennis ou de paddle de 17h à 20h tous les jours durant la saison estivale.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal,

- **AUTORISE** le maire à signer une convention de mise à disposition gratuite du rez-de-chaussée du club house du 6 juillet au 23 août 2026 au club de tennis de Courseulles-Bnières pour tenir des permanences ouvertes aux non-adhérents de l'association.

VOTE : POUR : 19

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI